

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20250617-4	Séance du 17 juin 2025 à 18h30 L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 06 juin 2025 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 18 juin 2025	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixe notamment l'arrêté des comptes de la collectivité par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

La Commission Finances, réunie le 04 juin 2025 a émis un avis favorable.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Mme Françoise PAICHEUR a été élue présidente de séance pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire effectue la présentation du compte administratif 2024 et se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, **hors la présence de Monsieur Daniel BUCHWALDER, Maire, A** des voix présentes et représentées,

➤ **ARRÊTE** le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER